

LES NOTAIRES FONT DE LA NEGOCIATION IMMOBILIERE

VENDRE UN BIEN IMMOBILIER

Pourquoi passer par un notaire pour trouver l'acquéreur ?

Le saviez-vous ? Votre notaire peut vous accompagner bien en amont de la réalisation de votre projet immobilier, que vous soyez vendeur ou à la recherche d'un bien à acquérir.

Avez-vous des biens immobiliers à vendre ?

Oui. Pour vous offrir un service global, notre équipe s'est étoffée d'un

clerc négociateur et notre office dispose désormais d'un service de négociation immobilière.

Quels avantages y-a-t-il à recourir à un notaire ?

Nous vous ferons bénéficier de la finesse de notre connaissance du marché immobilier niçois et de notre accès aux bases de données notariales. Nous

pourrons ainsi proposer une estimation fiable du bien, limitant ainsi les délais de vente.

Pour accélérer la vente, nous pourrons aussi vous proposer d'organiser une vente par Immo-Interactif, une formule de vente en

ligne proposée en exclusivité par le notariat.

De façon plus globale, nous vous conseillerons sur les aspects juridiques et fiscaux de la transaction, en lien avec votre situation personnelle, familiale et patrimoniale (vente d'un bien en indivision, achat en couple ou à plusieurs, donations familiales pour l'aide au financement...).

LA NEGOCIATION IMMOBILIERE EST-ELLE COURANTE CHEZ LES NOTAIRES ?

De manière habituelle les notaires sont mandatés par un propriétaire pour la recherche d'un acquéreur. Cette pratique, très répandue dans les régions du Nord, du Centre et de l'Ouest de la France, tend à se développer partout en France, comme le prolongement naturel de l'activité notariale.

Dans notre région de plus en plus de notaires créent un département négociation immobilière.

Actuellement plus de **115.000 biens** sont à vendre sur toute la France par l'intermédiaire d'un notaire.

L'ensemble des annonces est regroupé sur le site national

www.immobilier.notaires.fr.



24, rue de l'Hôtel des Postes - B.P. 1760
06016 NICE CEDEX 01
04 92 17 34 34

Est-il également plus simple de n'avoir qu'un seul interlocuteur ?

En effet, vous serez accompagné dès votre décision de mise en vente pour la constitution du dossier, qui s'est alourdie ces dernières années avec les lois SRU et ALUR.

L'office notarial vérifiera tous les documents très en amont, ce qui permet de gagner du temps et d'éviter des déconvenues...

Nous nous chargerons de rédiger l'avant-contrat

(promesse de vente ou compromis), à partir de ce dossier complet et fiable (il ne l'est pas toujours lorsque les vendeurs traitent entre particuliers, ou même lorsqu'ils confient leur bien à un professionnel de l'immobilier).

Le notaire est-il tenu à une stricte déontologie ?

Oui. L'activité négociation est encadrée par la déontologie de la profession notariale.

Nous vous assurerons une prestation de qualité dans le

respect de l'éthique de notre profession.

Combien coûte la recherche d'un acquéreur par un notaire ?

Le coût de notre prestation est celui habituellement pratiqué dans notre région par tous les professionnels : 5% HT du prix net.



24, rue de l'Hôtel des Postes - B.P. 1760
06016 NICE CEDEX 01
04 92 17 34 34

SERVICE NEGOCIATION IMMOBILIERE

07.81.57.20.06

Negociation.06003@notaires.fr

gillettadesaintjoseph.notaires.fr